

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

21 JANVIER 2021

Tous les membres sont présents, sauf : Franck LORY, Karine PHILIPPE, Daniel LIOCHON, Claudine BONNE, Kévin MEUNIER, excusés. Nicolas BOUTHIER : Absent.

Karine Philippe, excusée donne pouvoir à Delphine GRANDCLAUDE

Franck LORY, excusé donne pouvoir à Thierry RAVAT

Claudine BONNE, excusée donne pouvoir à Véronique GAUDILLAT,

Kévin MEUNIER, excusé, donne pouvoir à Louis MERCIER

Secrétaire de séance élue : Delphine GRANDCLAUDE

Le Conseil approuve le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

DEGREVEMENT ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré raccordé à l'assainissement collectif de bénéficier d'un dégrèvement sur la redevance assainissement 2020 suite à une erreur matérielle et de ramener sa consommation annuelle d'eau à 44 m3 (consommation évaluée par la SAUR)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Accepte de fixer à 44 m3 le volume d'eau consommé pour 2020.(voté à l'unanimité). Demande au Maire d'émettre un titre de réduction.

DETR

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux : article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire

PROPOSE de solliciter au titre de la DETR 2021 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes : Rénovation des toilettes de l'école primaire.

Rappelle le plan de financement

COUT HT			37296.67
SUBVENTION AAP		25%	9324.16
SUBVENTION DETR	demande en cours	30%	11189
FONDS PROPRES			16783.51

Voté à l'unanimité.

SERVITUDE : Route de Chatenoy

Une servitude de passage doit être constituée pour procéder à l'entretien de la canalisation permettant de collecter les eaux pluviales des 7 lots vendus Route de Chatenoy par un particulier.

Pour rappel La canalisation a été érigée sur un terrain privé.

Afin de pouvoir intervenir et entretenir cette canalisation, il est donc nécessaire d'établir une servitude par acte notarié.

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la constitution d'une servitude et charge Monsieur le Maire des formalités.

(approuvé à l'unanimité)

AVENANT MARCHE PUBLIC : aménagement chemins piétonniers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal,

Qu'un marché à procédure adapté (MAPA) a été conclu en 2019 concernant une 1ere tranche ferme et une tranche optionnelle.

Les travaux tranche ferme ont été réalisés, les travaux de la tranche optionnelle non commencés en 2020 ont été revus il est donc nécessaire de signer un avenant au marché initial.

Rappel : Montant initial du marché public:•

Taux de la TVA: 20%•Montant HT: 196683,72€•Montant TTC: 236020,46€

Modifications apportées sur la tranche optionnelle : LOT 1 : VRD

Suppression des aménagements rue des Mourillons. Suppression du cheminement piéton rue de L'Eglise et réaménagement de l'arrêt de bus. Prolongement du cheminement rue de Serville. Aménagement d'un passage piéton surélevé au droit de l'école route de l'Abergement..Pose de panneaux d'indication pour les commerces.

Montant de l'avenant:•Taux de la TVA: 20 %•Montant HT:-14778,32€•Montant TTC: -17733.98€•% d'écart introduit par l'avenant:-7.51%

Montant HT: 181905,40€•Montant **TTC:218286,48€**

SOIT 102178.06€ POUR LA TRANCHE OPTIONNELLE A REALISER CETTE ANNEE

Le Conseil , après en avoir délibéré accepte les conditions de l'avenant et charge M le Maire de le signer avec l'entreprise MARMONT . **Voté à 1 absence et 12 voix POUR**

REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil, après en avoir délibéré annule et remplace les articles 3 et 11 de son règlement intérieur.

Comme suit :

ART 3 :Chaque élu s'engage à faire savoir son indisponibilité pour siéger lors une réunion du Conseil Municipal.

Art 11 :Le Président de séance propose, à chaque début de séance, au conseil municipal de désigner un de leur membre comme secrétaire.

Approuvé à l'unanimité

ABATTEMENT REPAS CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur le prix du repas cantine en cas d'absence prolongée des élèves pour maladie.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Fixe les conditions comme suit : Pour deux semaines d'absence pour un élève au forfait il sera pratiqué un abattement de 50% du tarif soit 1.59€ abattu par repas non pris. Les jours de présence restent au tarif de 3.18€ du repas.

Si l'absence est supérieure le conseil municipal se réunira pour délibérer.

Voté à l'unanimité

INDEMNITES HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'instituer

un régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, dès lors que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'un repos compensateur.

Les grades susceptibles de percevoir des IHTS: stagiaires-titulaires-contractuels

Adjoint administratif 1^{ère} classe principal : 1 agent

Adjoint technique : 2 agents

Un arrêté nominatif et un état liquidatif sera établi chaque fois que nécessaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte de fixer le régime aux agents

Voté à l'unanimité

CONVENTION CADRE DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de gestion propose une convention cadre permettant sur demande expresse de la collectivité de faire appel aux missions proposées en tant que besoin

Après conventionnement la collectivité peut le cas échéant déclencher la (les) mission(s) choisie(s) à sa seule initiative

EMPLOI-MOBILITE

SANTE AU TRAVAIL ET PREVENTION DES RISQUES


ADMINISTRATION DU PERSONNEL
GESTION DES DOCUMENTS ET DONNEES
CONSEIL, ORGANISATION CHANGEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention avec le CDG.
Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport SICED : Monsieur le Maire fait un bref résumé sur l'activité du SICED ainsi que sur le SPANC
- M le Maire donne les chiffres de la population INSEE (2018) : 1066 habitants+ 31 comptés à part : soit une population totale de 1097 habitants pour la commune
- Point sur la révision des contrats Photocopieurs, gaz, la fourniture des produits d'entretien : toujours dans un souci d'économie pour la commune
- Revue « Image de Saône et Loire » : Un article sur l'Eglise est en cours; Il est également évoqué le fait d'ouvrir l'église cet été .
- Point sur la vente des terrains Grand Servigny
- Point sur le PLUI : il va être procédé dans un premier temps à la définition du zonage
- COMMUNICATION : La commune réfléchit à l'utilisation d'un moyen d'information à la population en temps réel et étudie deux solutions : TOTUM ou panneau Pocket qui sont des applications téléchargeables sur smatphone.

Fin de la séance : 21 heures

Le maire.

T. RUVAUT

+